

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu,

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de fixer, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal selon la liste définie, dont les tarifs de la Ferme Municipale ;

Considérant que le chiffre d'affaires annuel de la ferme municipale est inférieur à 80 000€ et qu'à ce titre, il n'y a pas lieu d'appliquer de T.V.A. ;

DECIDE

- **DE FIXER** à partir du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de la ferme municipale comme ci-dessous :

Libellé	2024*		2025**	
	Unité	PRIX (€ TTC)	Unité	PRIX (€ TTC)
AUBERGINE France cat.I	le kg	2,05 €	le kg	2,05 €
BETTERAVE ROUGE ronde crue France	le kg	1,45 €	le kg	1,44 €
CAROTTE France non lavée cat.I	le kg	0,93 €	le kg	0,93 €
CÉLERI-BRANCHE vert France cat.I	le kg	1,73 €	le kg	1,73 €
CÉLERI-RAVE France	la pièce	1,73 €	le kg	1,54 €
CHOU blanc France cat.I	la pièce	1,87 €	le kg	1,45 €
CHOU Brocoli France cat.I	le kg	3,17 €	le kg	2,92 €
CHOU pointu France cat.I	la pièce	1,88 €	le kg	2,38 €
CHOU rouge France cat.I	la pièce	1,98 €	le kg	1,54 €
CONCOMBRE France cat.I 400-500g	la pièce	0,83 €	la pièce	0,88 €
COURGE Butternut France cat.I	la pièce	1,57 €	le kg	1,02 €
COURGE Potimarron France	la pièce	1,87 €	le kg	1,27 €
COURGETTE France cat.I 14-21cm	le kg	1,77 €	le kg	1,72 €
LAITUE Batavia blonde France cat.I	la pièce	0,95 €	la pièce	0,95 €
MELON Charentais jaune France cat.I	la pièce	1,28 €	le kg	1,19 €
NAVET rond violet	le kg	1,49 €	le kg	1,49 €
PANAIS France	le kg	1,82 €	le kg	1,79 €
PATATE DOUCE France moyenne	le kg	1,91 €	le kg	1,90 €
POIREAU France cat.I	le kg	1,41 €	le kg	1,48 €
POIVRON vert carré France cat.I	le kg	2,53 €	le kg	2,70 €
POMME DE TERRE basique div.var.cons	le kg	0,72 €	le kg	0,74 €
RADIS demi-long France botte	la botte	0,78 €	la botte	0,80 €
TOMATE ronde France	le kg	1,94 €	le kg	1,93 €
Petits fruits rouges, raisins, fraises, tomates cerises et herbes aromatiques	le kg	gratuité	le kg	gratuité

* selon Mercuriale Fruits et Légumes 2024 - en euro HT

** selon Mercuriale Fruits et Légumes 2025 - en euro HT

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

ID : 085-218501138-20241206-DEC241296-AR



- **DE DECIDER LA GRATUITE** des petits fruits rouges, raisins, fraises, tomates cerises et herbes aromatiques en raison des faibles volumes fournis.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Ile d'Yeu, le 6 décembre 2024

**La Maire,
Carole CHARUAU**